

Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR)

Rapport de l'auditeur indépendant

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'organisation "CAWTAR" (« L'organisation ») qui comprennent l'état de la Situation Financière arrêté au 31 Décembre 2022, l'état des Produits et des Charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de 2 766 570 DT, y compris l'excédent des produits sur les charges de l'exercice s'élevant à 183 897 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'organisation au 31 Décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur la note IV des états financiers, qui décrit la nature et l'impact du retraitement des soldes d'ouverture. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

AMC Ernst & Young

Tunis, le 27 mars 2023

Partner

Mohamed Mehdi ZIDI



Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021(*)
ACTIFS			
AC1: Liquidités et équivalents de liquidités	1	4 324 061	3 561 744
AC2: Placements et autres actifs financiers	2	300 000	-
AC3: Autres actifs courants	3	843 755	1 284 025
AC8: Immobilisation Corporelles	4	340 924	483 351
AC9: Immobilisations Incorporelles	5	23 509	19 916
Total Actifs		5 832 249	5 349 035
PASSIFS			
PA1: Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA2: Autres passifs courants	6	2 764 166	2 428 480
PA3: Fournisseurs et comptes rattachés	7	301 513	203 922
Total Passifs		3 065 679	2 632 401
ACTIFS NETS			
AN1: Dotations		111 163	111 163
AN3: Subventions d'investissement		318 955	452 916
AN6: Excédent ou Déficits reportés		2 152 555	2 492 007
AN7: Excédents ou déficit de l'exercice		183 897	(339 452)
Total ACTIFS NETS	8	2 766 570	2 716 634
Total PASSIFS ET ACTIFS NETS		5 832 249	5 349 035

(*) Les données comparatives ont été retraitées (Voir note IV)

Etat des Produits et des Charges
Période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021(*)
PRODUITS			
PR2: Revenus des activités et manifestations	9	5 625 659	3 934 237
PR5: Autres apports	10	97 813	93 210
PR7: QP des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		159 562	161 127
Total des produits		5 883 034	4 188 575
CHARGES			
CH1: Achats consommés de fournitures et approvisionnements	11	199 109	188 707
CH2: Charges de personnel	12	1 194 627	1 084 011
CH3: Dotations aux amortissements et aux provisions	13	164 435	170 765
CH4: Autres charges courantes	14	4 337 042	3 235 758
CH5: Charges financières nettes	15	(202 490)	(151 250)
CH6: Autres pertes		6 414	36
Total des CHARGES		5 699 137	4 528 027
Déficit des produits sur les charges de l'exercice		183 897	(339 452)

(*) Les données comparatives ont été retraitées (Voir note IV)

Etat de flux de trésorerie
(Période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		6 435 361	4 270 323
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		266 500	39 133
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(4 743 226)	(3 991 821)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(1 292 737)	(1 115 189)
F7- Autres décaissements des activités courantes		(59 137)	(73 116)
Flux de trésorerie provenant des activités courantes		606 763	(870 670)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(25 600)	(145 327)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(25 600)	(145 327)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F13- Encaissement des subventions		25 600	145 327
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		25 600	145 327
Incidence du taux de change sur la trésorerie		155 554	131 057
Variation de trésorerie		606 763	(870 670)
Trésorerie au début de l'exercice		3 561 744	4 301 357
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1	4 324 061	3 561 744

NOTES AUX ETATS FINANCIERS